

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le PLUi qu'est-ce que c'est?

UNE DÉMARCHE STRATÉGIQUE

Le PLUi traduit le projet politique d'aménagement et de développement durable du territoire de Laval Agglomération pour les 10 à 15 prochaines années.

UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE

Le PLUi est le document qui réglemente le droit des sols de chaque parcelle, publique ou privée. Il remplacera à terme l'ensemble des PLU communaux.

UN PROJET SOLIDAIRE

Le PLUi garantit la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune de l'agglomération pour répondre aux besoins (logements, équipements...) de l'ensemble de la population.

OÙ VAIS-JE POUVOIR CONSTRUIRE? QUELS SERONT OÙ VONT POUVOIR LES ESPACES NATURELS ET LES ZONES AGRICOLES S'INSTALLER LES SERVICES **ET LES ACTIVITÉS** PRÉSERVÉS ? **ÉCONOMIQUES?**

3 ambitions fortes



UN TERRITOIRE ATTRACTIF

Favoriser le développement économique en améliorant l'accueil des entreprises et en s'appuyant sur l'enseignement supérieur et la recherche, les savoir-faire locaux et l'arrivée de la Ligne Grande Vitesse en 2017.

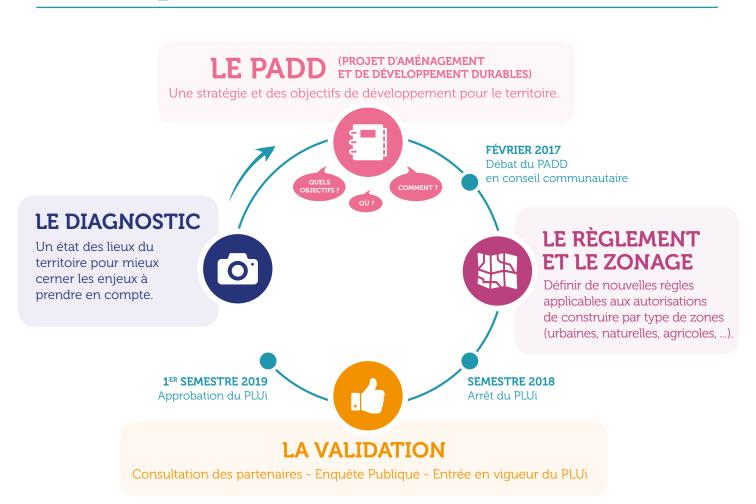
UN TERRITOIRE DURABLE

Garantir un développement harmonieux, raisonné et responsable du territoire, gage de qualité de vie, par la valorisation des atouts en termes d'environnement, de patrimoine, de paysage et d'agriculture et la lutte contre l'étalement urbain.

UN TERRITOIRE DE VIE

Conforter l'attractivité du territoire, les solidarités et les proximités pour répondre aux besoins des habitants en matière de logement, d'équipements, de services, de mobilité....

Les étapes incontournables



La concertation au cœur du projet

S'INFORMER

S'EXPRIMER



CONTACT